

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt trois octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents: Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Sophie HUYGHE, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Pierre BARUZZI, Claude ORTOLLAND, Mme Marie-Claude CERANA, Jean-Louis DELBES, Thierry GALIFOT, Delphine DUMINI, Jérôme LOOSDREGT, Nicole JOULIA, Antoinette PALMER, Stéphanie MENGOLLI, Michel SALVI

Ont donné procuration : M. Lionel ARGOUD à M. Michel SALVI
M. Robert COUPLAIX à M. Philippe DALBON
Mme Valérie GUGLIELMO-VIRET à M. Jérôme LOOSDREGT
Mme Florence FAIS à Mme Stéphanie MENGOLLI
Mme Anne DALESSIO à Mme Marie-Claude CERANA

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis DELBES

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	Date de la convocation :	Date d'affichage de la convocation :	Date d'affichage des délibérations :
22	Vendredi 19 octobre 2018	Vendredi 19 octobre 2018	Vendredi 26 octobre 2018

2 - Demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Isère – Rénovation énergétique du groupe scolaire Belledonne

Dans le cadre de sa politique d'amélioration des bâtiments communaux, la commune a réalisé un diagnostic énergétique du groupe scolaire Belledonne en 2016. Ce groupe scolaire est composé de l'école primaire, du restaurant scolaire et deux logements.

Le programme des travaux comprendra :

- l'isolation des murs de l'école primaire par l'extérieur,
- la réfection extérieure des toitures,
- le remplacement des menuiseries,
- la mise en place de protections solaires,
- l'installation de VMC double flux,
- la rénovation de la chaufferie et de la régulation du chauffage.

L'ensemble de ces travaux correspond à un budget prévisionnel total de **800 000€ HT** au titre desquels une subvention auprès du conseil départemental de l'Isère est sollicitée.

Le plan prévisionnel de financement serait le suivant :

Financeurs	Participation HT
Conseil départemental de l'Isère	80 000 €
Communauté de Communes	NON DEFINIE
Commune	720 000 €
Total	800 000 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le plan prévisionnel de financement,
- **SOLLICITE** auprès du conseil départemental de l'Isère la subvention afférente.

Décision : Adopté à l'unanimité

